

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE307 Action culturelle 3			
Code	SOCM3B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie DEBIEVE (marie.debieve@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Animer, un groupe, un quartier, un village, une ville, une région, un projet.

L'animateur est un porteur de projet, un concepteur, un organisateur, un médiateur.

Il vise à favoriser, la rencontre, l'exercice de la citoyenneté, la transmission, la création, le vivre ensemble, l'innovation, le changement social et culturel, l'art et la culture, le droit à la culture.

Ce cours visera à donner un maximum d'outils et de références permettant à l'étudiant d'expérimenter la notion de médiation culturelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
- 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Compétence 5 **Informar, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
- 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information

Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**

6.2 Mettre sa créativité au service de ses actions

6.4 Mettre en œuvre des techniques, des procédures et des supports de communication adaptés à un public donné

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM3B07A Animation socioculturelle 3

20 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM3B07A Animation socioculturelle 3

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2023-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Animation socioculturelle 3			
Code	23_SOCM3B07A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie DEBIEVE (marie.debieve@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Animer, un groupe, un quartier, un village, une ville, une région, un projet : l'animateur est un porteur de projet, un concepteur, un organisateur, un médiateur.

Il vise à favoriser, la rencontre, l'exercice de la citoyenneté, la transmission, la création, le vivre ensemble, l'innovation, le changement social et culturel, l'art et la culture, le droit à la culture.

Ce cours visera à donner un maximum d'outils et de références permettant à l'étudiant d'expérimenter la notion de **médiation culturelle**.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours l'étudiant sera capable de concevoir un projet de médiation culturelle et d'éducation artistique.

Il utilisera les compétences requises pour faire découvrir à un public déterminé une discipline artistique, un spectacle, un auteur, une oeuvre.

Favoriser l'information, la créativité, la participation d'un groupe, d'un public.

Comprendre l'attitude, les stratégies, le rôle et la fonction de l'animateur, concepteur, organisateur et médiateur.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours visera à donner un maximum d'outils et de références permettant à l'étudiant d'expérimenter la notion de médiation culturelle.

Axe 1: Les lignes directrices de la médiation culturelle

La rencontre, l'accessibilité, la citoyenneté, la transmission, la création, le vivre ensemble, l'art et la culture, le public, le développement artistique, la profession et le métier d'animateur médiateur.

Axe 2: A la découverte de professionnels

- Rencontre avec les professionnels du pôle muséal montois
- Rencontre avec la responsable du Dynamusée de Mons
- Visualisation d'un spectacle

Axe 3: Projet recherche La médiation culturelle

La médiation culturelle dans différentes disciplines artistiques, arts du spectacle vivant (danse, théâtre, cirque, marionnette), arts de l'espace (architecture), arts du langage, arts du quotidien (design), arts du visuel (arts plastiques, photographie, cinéma) arts numériques , art musical, art de la rue.

1. Concevoir, planifier, organiser une action/ un outil de médiation culturelle.
2. Mise en pratique de ce projet de médiation culturelle.

Axe 4 : Lexique culturel :

Rappel des grands principes de l'Education permanente.

Démarches d'apprentissage

Rappel de la matière vue au cours précédent. Approche interactive

Le travail de groupe concernant la réalisation d'un outil de médiation culturelle fera partie intégrante du cours et fera l'objet d'une évaluation.

La présence aux cours est vivement conseillée. La présence lors des rencontres avec les professionnels et lors de la représentation théâtrale est ESSENTIELLE en vue de développer son projet de médiation culturelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement personnalisé de l'enseignant pour les étudiants qui en font la demande.

Sources et références

Abécédaire des arts et de la culture : Christian Ruby - Culture & société

La lecture du spectacle théâtral : Louise Vigeant - Mondia

L'animation professionnelle. JP AUGUSTIN, JC GILLET. L'Hamarttan.

Éducation populaire et puissance d'agir: Christian Maurel - L'Harmattan

Animation socioculturelle. Pratiques multiples pour un métier complexe. C DELLA CROCE . L'Hamarttan

La médiation culturelle. BN ABODRAR, F MAIRESSE. PUF

La culture monde. G LIPOVETSKY, J SERROY. Odile Jacob

Démocratie et Cultures. M GUERIN. Observatoire des politiques culturelles

Les mondes de la médiation culturelle Tome 1 et 2 . L'Hamarttan

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation du cours avec support PowerPoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1 :

Travail en groupe pour sur un projet de médiation culturelle (70 % des points)

Examen écrit (30 % des points)

Q 3 :

Travail individuel de médiation culturelle (50% des points)

Examen écrit (50% des points)

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	70			Trv	50
Période d'évaluation	Exe	30			Exe	50

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).